



Animaux errants

Éviter la divagation des chiens. Nos amis à quatre pattes font partie intégrante de nos familles. Alors pour leur éviter, et nous éviter tout désagrément, il est important de veiller à leur sécurité et à celle de nos concitoyens.

L'Article Municipal 22/2016, portant mesures de police sur la divagation des chiens, précise dans son article 4, que « tout chien errant, trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière ».

Les frais occasionnés par cette action seront alors totalement imputables à leur maître.

Pour tout animal errant, il convient de s'adresser à la Brigade Verte au 03 89 74 84 04.

Avec ces règles simples invitant au respect de la tranquillité publique et de la vie d'autrui, sûr que notre été ne pourra qu'en être plus beau.

Nuisances sonores

Horaires autorisés

Les beaux jours reviennent et avec eux l'envie d'une vie à l'extérieur. Alors, pour le « bien vivre ensemble » quelques règles s'imposent, comme :

Lutter contre les bruits de voisinage, qui de simples désagréments peuvent devenir une réelle source de stress et porter ainsi atteinte à la qualité de vie.

Par ces bruits, on entend ceux liés au comportement (jardinage, bricolage, animaux, fête familiale, climatiseurs...), ceux liés aux activités (manifestations culturelles, sportives, de loisirs, activités artisanales ou agricoles...) et ceux liés aux chantiers.

Telles que stipulées dans l'Arrêté Municipal du 30 mai 1994 de notre commune, disponible sur notre site internet, ces activités sont soumises à des horaires stricts et ne peuvent être effectuées que de 7h à 20h les jours ouvrés, et sont proscrites les dimanches et jours fériés.

Toute infraction peut faire l'objet d'un procès-verbal, voire d'une sanction pénale.



Plan canicule

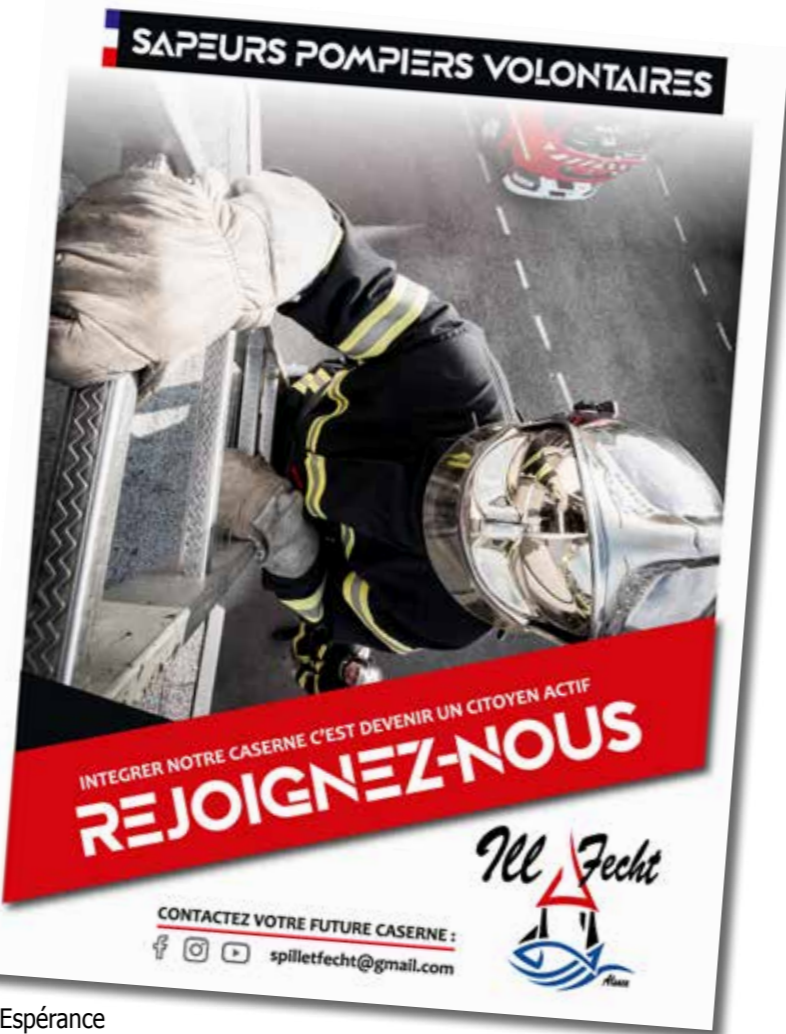
Inscription sur le registre solidarité

La commune propose aux personnes les plus vulnérables et les plus isolées, âgées de 65 ans et plus, aux personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptées au travail ainsi qu'aux personnes handicapées, de s'inscrire sur un registre nominatif et confidentiel. Ce document contient les coordonnées de la personne, de son entourage à prévenir ou encore de son médecin traitant et permet à la commune d'intervenir en cas de nécessité.

Renseignements à la Mairie au 03 89 71 83 12.

AGENDA

- 05 juillet Canard'after - ARCC - Canardièrre
- 07 juillet Soirée cubaine à la gloriette - Musique Espérance
- 19 juillet Canard'after ARCC - Canardièrre
- 02 août Canard'after ARCC - Canardièrre
- 15 août Brunch ARCC - Canardièrre
- 19/20 août Fête du jambon + cortège: les carnivals du monde - ASG - Place de la salle des fêtes
- 30 août Canard'after ARCC - Canardièrre
- 24 septembre Journée carpes/perches frites ARCC - Canardièrre
- 28 septembre Don du sang Amicale des donateurs de sang - Salle des fêtes Guémar
- 15 octobre Soirée Vin Nouveau Cercle St Maximin - Salle du Cercle



AGI Ingersheim



Le canard guémarien



n° 51 - Juin à octobre 2023

Édito

Chères Guémariennes, chers Guémariens,

Ce nouveau numéro de notre Canard marque le début de l'été et de ses festivités. Les semaines et les mois défilent... Journée citoyenne, jumelage: le printemps était chargé!

Profitons de ce bel été ensoleillé, je l'espère, pour nous rassembler lors des différentes manifestations de nos associations. Sachons en profiter! Bel été à tous.

Votre Maire, Umberto STAMILE

CADRE DE VIE

Journée citoyenne

Le samedi 13 mai, notre journée citoyenne a rassemblé 150 bénévoles répartis dans différents ateliers. Pour cette 7^{ème} édition, nous avons non seulement accueilli nos citoyens présents depuis le début, mais aussi de nouveaux habitants. Cette manifestation est un temps fort de la vie guémarienne qui permet d'embellir notre cadre de vie et de nouer des liens au sein du village. De nombreux travaux ont été réalisés grâce à votre savoir-faire et à votre engagement. Un repas convivial a clôturé cette journée dans la joie et la bonne humeur. Nous vous remercions très chaleureusement de votre participation et vous donnons rendez-vous en 2024. Vous pouvez découvrir les photos de cette journée sur le site internet de la commune.



Faire-part

Nous avons la joie de vous annoncer la naissance de 3 cigogneaux qui ont élu domicile sur le toit de la mairie.



Déclaration des poules

Il est obligatoire de déclarer en mairie toutes les poules que vous accueillez dans votre jardin. Cette déclaration a pour but de permettre aux autorités de détecter le plus rapidement possible les maladies (grippe aviaire) et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

VIE ASSOCIATIVE



Rencontre avec la nouvelle présidente de l'ARCC

Le Canard a voulu donner la parole à Marie-Claude Bucher, nouvelle présidente de l'Association pour la Restauration et la Conservation de la Canardière depuis le début de l'année.

Marie-Claude Bucher, 1^{ère} femme présidente de la Canardière. Une vraie «mère canard» qui déborde d'énergie et qui communique sa bonne humeur à toute l'équipe !

Pouvez-vous nous parler de l'association, depuis combien de temps existe-t-elle? Quelle est l'histoire de sa création?

Des écrits datant de 1728 évoquent déjà la Canardière, située à mi-chemin entre Guémar et Illhaeusern. Les Seigneurs de Ribeaupierre sont à l'origine de ce lieu de chasse et de divertissement. C'est en 1967 que l'Association pour la Restauration et la Conservation de la Canardière est fondée par Max Koeberlé. Aujourd'hui, ce sont une trentaine de bénévoles qui gèrent l'exploitation, l'entretien et la préservation du site, dont la propriété est communale.

Que cherchez-vous à la Canardière et qu'est-ce qui vous a motivée à en devenir la présidente?

J'aime ce site si inspirant, véritable lieu de rencontres et de rendez-vous pour toutes les générations. Voilà déjà 7 ans que je suis membre de la Canardière. Devenir présidente, c'est continuer à m'investir au sein de cette association qui me tient à cœur et y donner toujours mon maximum, pour l'ensemble des visiteurs et la formidable équipe des « coins-coins ».

Que pouvons-nous faire à la Canardière?

La Canardière est un endroit qui a tout pour plaire! Il est possible de faire le tour de ce bel étang, de visiter les volières (paons, faisans, canards), de pêcher (carpes, truites, gardons) ou de profiter des jeux et structures extérieures. Une buvette et une petite restauration sont assurées dans la joie et la bonne humeur par les bénévoles. C'est un lieu de vie où l'on peut se rencontrer, boire un verre, jouer aux cartes, échanger, ce qui est très important au sein d'un village. C'est avant tout continuer à créer du lien entre les gens dans un cadre de rêve!

Quels sont les projets ou les actions prévues à la Canardière?

L'association propose déjà plusieurs événements ponctuant la saison. Fin avril par exemple, il y a le marché de printemps Nature et Jardin, qui rassemble les amateurs de nature et de jardinage. Pendant certaines soirées de juillet et août, les

« Canard'after » offrent des horaires d'ouverture prolongés, accompagnés d'une planchette apéro sur réservation. Le 15 août, notre brunch annuel a lieu et rencontre un succès incroyable depuis déjà quelques années. De plus, l'association participe au défilé de la fête du jambon avec la réalisation d'un char sur le thème de l'année (les carnivals du monde). Enfin en septembre, c'est la journée carpes frites qui est organisée. Et de nombreux autres projets fourmillent encore dans les esprits des membres, tels que des initiations à la pêche, des après-midi jeux ou encore l'organisation de concours de pétanque. Tout est envisageable en fonction des idées et des envies des visiteurs. À noter que le lieu peut également être loué pour des événements privés tels que les mariages, anniversaires etc.

Comment voyez-vous l'avenir de la Canardière?

Je souhaite un avenir heureux et vivant à ce lieu et à cette belle association, où toutes les générations ont la chance de pouvoir se côtoyer. Nous accueillons tout au long de la saison tout type de public (groupe de périscolaire ou encore personnes âgées en Ehpad). Par ailleurs, la Canardière est toujours à la recherche de nouveaux membres. Rejoindre l'association, c'est l'occasion d'intégrer un groupe chaleureux et dynamique, de faire de belles rencontres et de participer à de nombreux projets. Et comme le dit le proverbe « Metanander kumma mer viel widerscht » (ensemble, on va plus loin).

Il est possible de retrouver toutes les informations et de suivre les actualités sur la page Facebook de l'association - La Canardière - 68970 Guémar.



PERSONNEL COMMUNAL



Tanja QUINEZ a rejoint l'équipe de l'école primaire des Roseaux en qualité d'agent d'entretien.



Benjamin CAHEREC complète l'équipe des agents techniques en tant que saisonnier jusqu'à fin octobre.

Recherche d'un saisonnier

La commune recherche un saisonnier majeur pour le mois d'août 2023. Le permis B est souhaité. Merci d'adresser votre CV et votre candidature à la mairie à l'adresse mail suivante: mairie@ville-guemar.fr

Pour tout renseignement, adressez-vous au secrétariat au 03 89 71 83 12.

INFOS PRATIQUES

Circulation

Circulation sur chemins ruraux

Nous avons constaté l'utilisation des chemins ruraux de la commune par de nombreux automobilistes, guémariens ou non. Ces chemins servent uniquement à l'exploitation des parcelles agricoles de notre ban communal.

À ce titre, ils ne sont pas dimensionnés pour le passage régulier et répété de nombreuses voitures. Ainsi, l'Association Foncière, en charge de l'entretien des chemins ruraux, réalise des travaux réguliers d'entretien de ces chemins en raison de leur fréquentation.

Aussi, par arrêté municipal n°13-2023, une réglementation a été mise en place interdisant la circulation sur les chemins ruraux. Des panneaux de signalisation seront installés, complétant ceux déjà en place.

Toute circulation sur ces chemins par des usagers non autorisés sera verbalisée par la Gendarmerie ainsi que par la Brigade Verte, exposant les contrevenants à une amende de 135 € ainsi qu'un retrait de 4 points sur le permis de conduire.

Nous précisons qu'être domicilié à Guémar n'entraîne aucun droit de circuler sur ces chemins.



Circulation dans la rue du Rempart

En raison d'un problème de sécurité au droit du croisement entre la rue du Maréchal Lefebvre et de la rue du Rempart, un sens interdit est créé dans la rue du Rempart par arrêté municipal n°10/2023.

À ce titre, il ne sera plus possible d'accéder en véhicule dans cette rue depuis la rue du Château. Un sens unique de circulation sera mis en place en provenance de la rue du Maréchal Lefebvre vers la rue du Château.

La signalisation sera mise en place prochainement.